

La consultation publique dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets de transport au Québec

Alain CLOUTIER, Membre et vice-président du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) (Canada)

Résumé :

Créé en 1978, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) constitue un organisme de consultation publique voué au développement durable. Depuis presque trois décennies, des évolutions législatives, réglementaires et sociales ont influencé et enrichi son action. L'intervention du BAPE devient un instrument intégrateur des projets dans le milieu dont les rapports auront permis d'éclairer les décideurs. Sur un total de 235 rapports, plus de 60 concernent des projets d'infrastructures routières (contournements, élargissements, prolongements d'autoroute et réaménagements).

Comment le BAPE intervient-il ? Comment les commissions du BAPE examinent-elles les projets qui font l'objet d'une consultation publique, dans une perspective de développement durable ? Quelles sont les tendances à prévoir en matière de démocratie participative à partir d'une rétrospective des déclarations et conventions internationales ?